

# Le cursus de l'expertise comptable



*Décembre 2016*

## Schéma des études

Trois niveaux diplômes, et...

... la VAE

Le stage, une obligation et...

... un atout

Une grande finale...

... la cérémonie du DEC

Qu'est-ce qu'un ...

... expert-comptable stagiaire ?

Qu'est-ce qu'un...

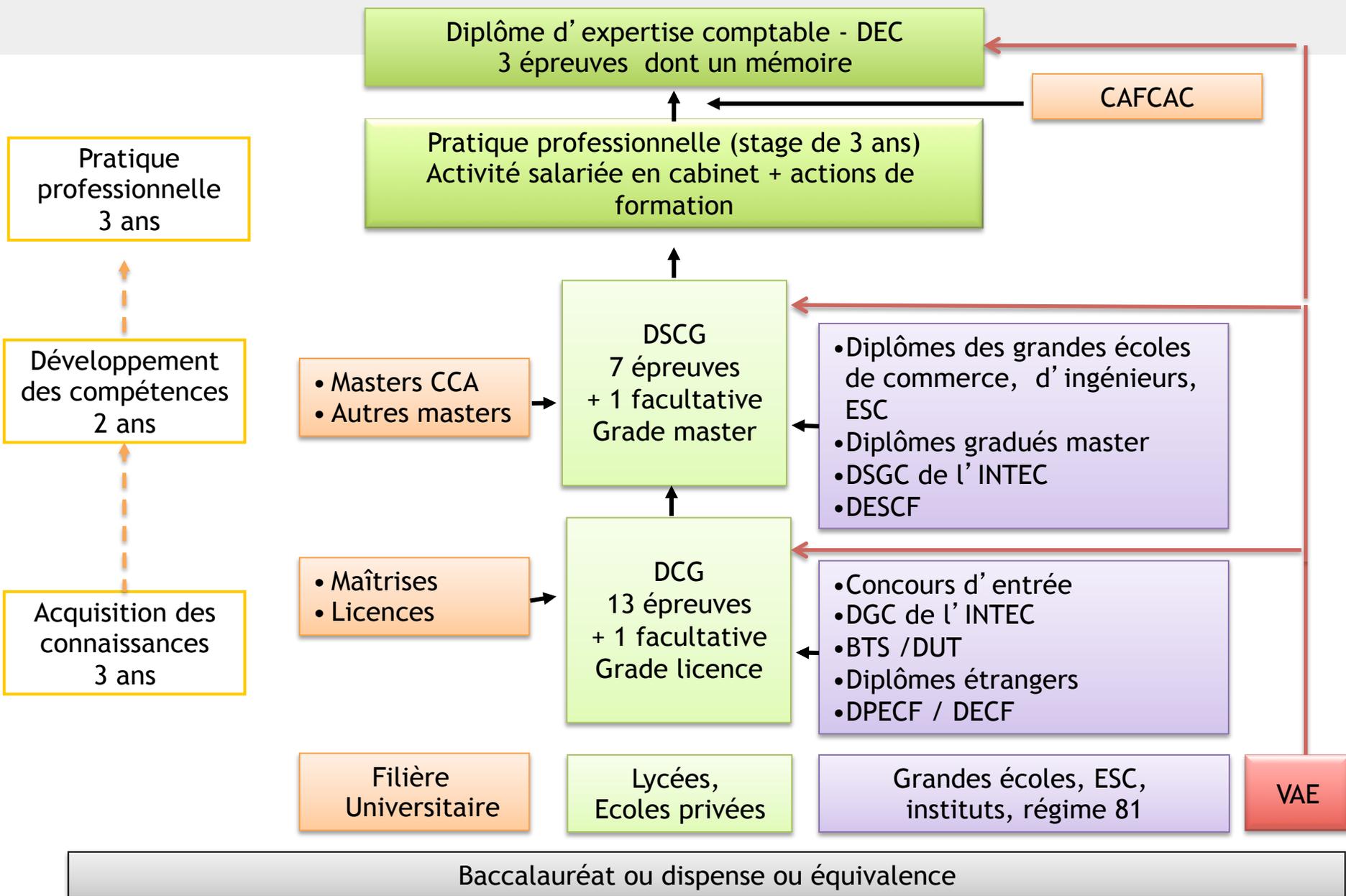
... mémorialiste ?

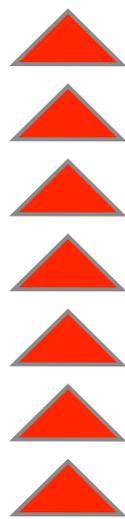
La reconnaissance...

... des qualifications

## Questions

# Des filières à la carte ...





- Les épreuves finales du DEC
- Une formation pratique (3 ans)
- Une formation de base de grade master (5 ans)

# L'enseignement théorique

Un cursus intégré dans le schéma européen « LMD »  
prenant en compte les référentiels de formation  
européens et internationaux applicables à la profession

- ▶ Deux diplômes :
  - ▶ Diplôme de comptabilité et de gestion, DCG, grade licence
  - ▶ Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion, DSCG, grade master
- ▶ Ces deux diplômes sont accessibles par validation des acquis de l'expérience (VAE)

- Grade de licence
- 13 épreuves + 1 facultative
- VAE possible
- Double finalité :
  - ▲ étape de l'expertise comptable et accès à la préparation du « DSCG »,
  - ▲ diplôme de sortie sur le marché du travail.

# Diplôme de comptabilité et de gestion, DCG, grade licence

Matières/Épreuves	Type	Heures *	ECTS	Coeff
1. Introduction au droit	Ecrit	150	12	1
2. Droit des sociétés	Ecrit	150	12	1
3. Droit social	Ecrit	150	12	1
4. Droit fiscal	Ecrit	150	12	1
5. Économie	Ecrit	210	18	1,5
6. Finance d'entreprise	Ecrit	150	12	1
7. Management	Ecrit	210	18	1,5
8. Systèmes d'information de gestion	Ecrit	210	18	1,5
9. Introduction à la comptabilité	Ecrit	150	12	1
10. Comptabilité approfondie	Ecrit	150	12	1
11. Contrôle de gestion	Ecrit	210	18	1,5
12. Anglais appliqué aux affaires	Ecrit	150	12	1
13. Relations professionnelles (rapport de stage/ 8 sem. ou d'activité)	Oral	60	12	1
14. Épreuve facultative en langue étrangère	Ecrit		(12)	1
<b>TOTAL</b>		<b>2100 h</b>	<b>180</b>	

\* Durées indicatives d'enseignement

- Grade de master
- 7 épreuves + 1 facultative
- VAE possible
- Double finalité :
  - diplôme d'entrée en stage d'expertise comptable avec la possibilité de passer une partie des épreuves du DSCG au cours du stage,
  - diplôme d'entrée sur le marché du travail.

# Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion, DSCG, grade master

Matières / Épreuves	Type	Heures*	ECTS	Coeff
1. Gestion juridique, fiscale et sociale	Ecrit	180	20	1,5
2. Finance	Ecrit	140	15	1
3. Management et contrôle de gestion	Ecrit	180	20	1,5
4. Comptabilité et audit	Ecrit	180	20	1,5
5. Management des systèmes d'information	Ecrit	140	15	1
6. Epreuve orale d'économie se déroulant partiellement en anglais	Oral	120	15	1
7. Relations professionnelles (mémoire/ 12 sem. ou d'activité)	Oral	60	15	1
8. Épreuve facultative en langue étrangère	Ecrit		(15)	1
<b>TOTAL</b>		<b>1000 h</b>	<b>120</b>	

\* Durées indicatives d'enseignement

**Toutes les épreuves de niveau M supposent que soit connu le programme de la ou les disciplines correspondantes de niveau L, plus le programme spécifique de niveau M.**

# La pratique professionnelle, le stage de trois ans

- Cette période constitue une vraie formation spécialisée durant laquelle l'expert-comptable stagiaire réalise des missions variées sous la responsabilité d'un maître de stage expert-comptable et souvent également commissaire aux comptes. L'expert-comptable stagiaire est un collaborateur salarié. Son statut et sa rémunération sont fixés par la convention collective des cabinets d'experts-comptables.

# La pratique professionnelle, le stage de trois ans

- ▶ 3 ans dont 2 ans au moins auprès d'un expert-comptable également commissaire aux comptes (sauf autre choix du stagiaire)
- ▶ En cabinet, en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne
  - ▶ Au sein d'une association de gestion et de comptabilité (AGC)
  - ▶ Diverses dérogations sont prévues pour une année maximum
- ▶ Suivi et contrôle assurés par la profession

# La pratique professionnelle, le stage de trois ans

## Les obligations du stagiaire

- ▲ Travaux professionnels diversifiés :
  - Missions de l'expert-comptable
  - Missions du commissaire aux comptes
- ▲ Journées d'études : 21 journées de formation sur 3 ans, alliant e-learning, journées de regroupement et tests de validation et prenant en compte toutes les missions du professionnel : expertise comptable, conseil, audit, commissariat aux comptes
- ▲ Rapports semestriels
  - 4 au total en 2ème et 3ème années de stage

# La pratique professionnelle, le stage de trois ans

## Des travaux gradués :



▶ Se préparer à l'exercice d'une profession dans son ensemble



▶ Aborder toutes les phases du déroulement logique d'une mission



▶ Varier les travaux dans l'ensemble des disciplines professionnelles



▶ Ne pas limiter ses travaux à de simples tâches d'exécution



- ▲ Epreuve écrite n° 1 : réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes
  - ▲ Durée : 1h, coeff. 1
  
- ▲ Epreuve écrite n° 2 : révision légale et contractuelle des comptes
  - ▲ Durée : 4h, coeff. 3
  
- ▲ Epreuve n° 3 : mémoire
  - ▲ Rédaction (400 h environ) et soutenance d'un mémoire
  - ▲ Durée de la soutenance : 1h max., coeff. 4

Obtention du DEC : moyenne de 10/20 sur l'ensemble des 3 épreuves sans note éliminatoire (Epreuves 1 et 2 > 6/20) - Mémoire >10/20)

**Filière VAE en projet**

# Une fois diplômé : un large éventail de possibilités

- L'expertise comptable à titre libéral ou associatif
- Le commissariat aux comptes à titre libéral
- Les métiers de l'entreprise dans les directions comptable, financière, de gestion, des systèmes d'information, etc.

- Il intervient en appui à toutes les étapes de la vie des entreprises et dans tous les secteurs de l'économie. Véritable coach du chef d'entreprise, il le conseille et l'assiste dans ses choix stratégiques et dans leur mise en œuvre opérationnelle

## ▲ A titre principal :

- ▲ réviser et apprécier les comptabilités des entreprises
- ▲ attester la régularité et la sincérité des comptes
- ▲ tenir et surveiller la comptabilité des entreprises
- ▲ accompagner la création d'entreprise
- ▲ assister les particuliers dans leurs démarches déclaratives fiscales, sociales, administratives

# Les missions de l'expert-comptable (suite)

- ▲ A titre accessoire, missions d'assistance et de conseil sur la gestion de l'entreprise :
  - ▲ établissement des bulletins de paie et des déclarations sociales
  - ▲ établissement des déclarations fiscales et assistance en cas de contrôle fiscal
  - ▲ secrétariat juridique des sociétés
  - ▲ suivi de trésorerie et contrôle budgétaire
  - ▲ mise en place d'outils de gestion (tableaux de bord, ...)
  - ▲ réorganisation administrative (informatique, gestion du personnel, recrutement...)
  - ▲ évaluation d'entreprise ;
  - ▲ aide au financement des entreprises
  - ▲ conseil en gestion de patrimoine
  - ▲ conseil à l'export
  - ▲ conseil en matière de mécénat ; dans le domaine de l'intelligence économique ou du développement durable
  - ▲ etc...

## ➤ Missions prévues par la loi et réservées aux experts-comptables

- auprès des comités d'entreprise
- comptes de campagne
- attestation Ecofolio (mission liée à l'environnement consistant à contrôler le tonnage d'imprimés papier déclaré par une entreprise par rapport à sa comptabilité)
- évaluation du patrimoine de l'EIRL
- visa fiscal

- Le commissaire aux comptes intervient sur des missions d'audit légal pour certifier les comptes des entreprises et garantir la fiabilité de l'information financière

# Les missions du commissaire aux comptes

- ▶ La mission générale
  - ▶ Certification des comptes, vérifications spécifiques, rapport général
- ▶ Les interventions « connexes », consécutives :
  - ▶ à des évènements survenant dans la société
  - ▶ à des opérations particulières décidées par la société
- ▶ Les missions particulières
  - ▶ Commissariat aux apports, commissariat à la fusion, commissariat à la transformation...

Le diplômé d'expertise comptable est un acteur de premier plan dans les départements suivants :

- ▶ Direction générale, administrative, financière
- ▶ Direction comptable, de l'audit, de la consolidation, de la fiscalité
- ▶ Direction des systèmes d'information et de l'organisation
- ▶ Contrôle de gestion
- ▶ Secrétariat général

- 1 Conseil supérieur
- 23 Conseils régionaux
- 20 320 experts-comptables
- 21 211 sociétés d'expertise comptable
- 624 associations de gestion et de comptabilité
- Plus de 150 000 salariés
- 6 500 experts-comptables stagiaires
- 2 millions d'entreprises clientes
- 11,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 90% des experts-comptables sont également commissaires aux comptes (jamais dans les mêmes sociétés)

- L'Ordre des experts-comptables a été créé par l'ordonnance du 19 septembre 1945
- Il est doté de la personnalité civile
- Il a une mission de service public
- Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente
- Il peut présenter aux pouvoirs publics et aux autorités constituées toute demande relative à la profession et être saisi par eux de toute question la concernant

- ▲ L'Ordre est placé sous la tutelle des ministres de l'économie et du budget
- ▲ L'autorité de tutelle est représentée par un commissaire du gouvernement qui assiste de plein droit aux séances de travail de l'Ordre (conseil supérieur et conseils régionaux)
- ▲ Les cotisations et contributions annuelles des membres de l'Ordre constituent les ressources des conseils régionaux
- ▲ Les redevances annuelles versées par les conseils régionaux constituent les ressources du conseil supérieur
- ▲ Les membres de l'Ordre sont élus pour une durée de 4 ans renouvelable 1 fois

-  [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)
-  [www.futurexpert.com](http://www.futurexpert.com)
-  [www.siec.education.fr](http://www.siec.education.fr)
-  [www.cncc.fr](http://www.cncc.fr)

